

# COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY



Le 8 janvier 2018 à 20h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Gilbert KAHN, Maire.

Convocation du 29 décembre 2017 – Nombre de membres 45 – Présents 26

## **Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRE sur Sarthe et adjointe,  
CLÉMOT Dany, JAHIER Eliane, HERVÉ Jean-Pierre, DUSACRE Luc, LEDERNET Christian, BÉRON Michel, MOGUET Françoise adjoints,  
ANIS Odile, CLERGEAUD Jean-François, COQUEREAU Thierry, COURNIL Véronique, DE MIEULLE Roger, DEFOIS Christine, DIARD Françoise, DRION Emmanuel, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GIRARD Jean-François, GOUJON Anne, MARTIN Denis, PORTIÉ Jérôme, SUREAU Anita, ZIMMERMANN Valérie, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** ANIS Didier (procuration à LEDERNET Christian), ATANI Béatrice (procuration à DAVY Jean-Luc), BACHELOT Elisabeth (procuration à COURNIL Véronique), CHERRE Christelle (procuration à JAHIER Eliane), DE RICHEMONT Xavier (procuration à KAHN Gilbert), GILBERT André (procuration à FREULON Véronique), LETHIELLEUX Joëlle (procuration à SUREAU Anita), MACÉ Christian (procuration à ANIS Odile), MAISON Jenny (procuration à COQUEREAU Thierry), RENON Sandrine (procuration à MOGUET Françoise).

**Absents excusés :** BROSSIER Sandrine, DE MIEULLE Jeanne-Marie, MANDALE Christopher.

**Absents :** CHAILLOUX Nicolas, GUIARD Jérôme, JUBEAU Jean-Louis, ROUSSEAU Marcel, STAHL Carole, TURQUAIS Jean-Maximilien.

Madame COURNIL Véronique a été désignée comme secrétaire de séance.

## **COMPTE-RENDU DU 8 JANVIER 2018**

### **1) Procès-verbal du 11 décembre 2018.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2018 est accepté à l'unanimité.

### **2) Convention de gestion de service entre la commune et la CCALS pour le services assainissement collectif :**

Il est rappelé que la compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF sera exercée par la CCALS sur tout le territoire communautaire à compter du 01/01/2018 ;

La mise en œuvre complète de cette compétence nécessite d'étudier une organisation pérenne et que pour ce faire, un bureau d'études a été chargé par la CCALS d'établir un diagnostic et des scénarii pour mi 2018. En attendant, il apparaît nécessaire d'assurer, pour une période transitoire d'un an, la continuité du service en s'appuyant sur l'expérience du personnel des communes qui géraient en régie directe leur service assainissement jusqu'au 31/12/2017.

Il convient en conséquence de mettre en place une coopération entre la Commune et la Communauté de Communes, à travers une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, la gestion du service «assainissement» pour le compte de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS).

Le conseil municipal accepte cette convention de gestion et autorise M. le Maire à la signer.

### **3) Affectation du produit des concessions funéraires :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 le produit des concessions funéraires, encaissé par les trois communes historiques, sera intégralement versé au budget général de la commune.

.../...

RAPPEL DES TARIFS ACTUELS :

TARIFS	Cimetière de Chemiré-sur-Sarthe	Cimetière de Daumeray	Cimetière de Morannes
<b>Concessions</b>	15 ans : 100 € 30 ans : 150 € 50 ans : /	15 ans : 60 € 30 ans : 110 € 50 ans : 200 €	15 ans : 60 € 30 ans : 100 € 50 ans : 160 €
<b>Columbariums</b>	15 ans : 300 € 30 ans : 600 €	<u>ESTEREL</u> (1 à 2 urnes) 15 ans : 450 € 30 ans : 800 € <u>GALIBIER</u> (1 à 4 urnes) 15 ans : 700 € 30 ans : 1250 €	15 ans : 400 € 30 ans : 750 €
<b>Dispersion des cendres</b>	25 €	50 €	60 €
<b>Observations</b>	Gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans		

**4) Travaux de rénovation de l'éclairage public 2017 à MORANNES :**

Le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours pour l'opération de rénovation éclairage public 2017 à MORANNES.

- Montant de l'opération : 14.379,04 € HT,
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 7 189,52 € HT.

**5) Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2016 de DAUMERAY (assainissement de Daumeray) et MORANNES SUR SARTHE (Assainissements de Morannes et Chemiré sur Sarthe).**

Les rapports 2016 sont présentés au conseil municipal qui les adopte à l'unanimité. Ils sont consultables en Mairie.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray

Affichage le 15 janvier 2018.

Le Maire,  
Gilbert KAHN.

